

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FÉVRIER 2023



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2023_009

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES DE L'ESPACE HAL SINGER A
L'ASSOCIATION MITIC**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 25 janvier 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Levon MINASSIAN, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Olivier LASSAL, Sandrine COMBASTEIL, Arnaud BEAUVOIR, Béatrice BELLINI, Pierre GUILLET, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Aymeric TONNEAU à Paul MARSAL, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, José TOMAS à Pierre GUILLET

Secrétaire :

Laurent MALOCHET

Les 34 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Au cours de l'année 2022, l'association MITIC s'est rapprochée de la commune afin d'envisager un week-end de représentations dans le cadre des 20 ans d'existence de l'association.

Elle souhaite ainsi pouvoir bénéficier de la mise à disposition gracieuse de la salle de spectacles de l'espace 16/25, de la salle Desproges et de l'auditorium du Conservatoire les 25 et 26 mars prochain à l'Espace Hal Singer selon un planning défini dans la convention en annexe de cette délibération.

Cette mise à disposition permettra à l'association MITIC d'organiser différents spectacles d'improvisation dans le cadre de cet anniversaire.

L'association MITIC œuvrant depuis longtemps sur le territoire de Chatou et étant une association catovienne reconnue, la commune - dans le cadre de sa politique de soutien à la culture et aux associations de son territoire - souhaite accéder à cette demande.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evénementiel et Développement Economique et Commercial en date du 11 janvier 2023,

Considérant le travail artistique de l'association MITIC qui œuvre sur le territoire depuis 20 ans,

Considérant la politique de soutien à la culture et aux associations de son territoire initiée par la commune,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de mise à disposition de locaux de l'Espace Hal Singer à l'association MITIC
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 06/02/2023